

Négociations – CMADQ : L'entente de principe est approuvée

Description

Info-Négo | CMADQ – Vol2 no 1 – 16 novembre 2022

L'entente de principe intervenue le 11 novembre entre votre comité de négociation syndical et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été entérinée à l'unanimité par les membres lors de l'assemblée générale du 16 novembre 2022. Le taux de participation au vote a été de 80%.

Voici les principaux éléments de l'entente.

- **Durée:** 1er avril 2020 au 31 mars 2025.
- **Salaires:** augmentations salariales de 2% en 2020, de 2% en 2021 et de 2% en 2022. Pour les années 2023 et 2024, elles seront minimalement de 1% et il y a une clause remorque avec le personnel professionnel de la fonction publique.
- **Rémunération additionnelle:** 0,33\$ à l'heure rémunérée en 2020-2021 et 2021-2022.
- **Mesure d'attraction:** bonification de 1% aux échelons 1 à 8 à partir du 1er avril 2022.
- **Mesure de rétention:** 0,5% aux détenteurs d'un baccalauréat au 18e échelon à la signature de la convention.
- **Bonification pour études:** rehaussement salarial de 2,5 % pour le personnel professionnel au 18e échelon détenant une maîtrise et de 5 % dans le cas d'un doctorat, à la signature de la convention.
- **Congés:** octroi d'un congé mobile au personnel professionnel avec trois ans d'ancienneté dans le même corps d'emploi et de deux congés mobiles à partir de 5 ans d'ancienneté dans le même corps d'emploi.
- **Congé d'études:** congé d'étude de deux jours par session pour les professionnels inscrits à un cours.
- **Assurance collective:** augmentation de la contribution mensuelle de l'employeur de 2 \$ à 8\$ (plan individuel) et de 4 \$ à 20\$ (plan familial) à partir du 1er avril 2023.
- **Formation:** remboursement des frais d'études et tous les coûts reliés aux activités de formation et perfectionnement.
- **Ordre professionnel :** remboursement de tous les frais relatifs aux ordres professionnels pour les personnes membres.
- **Prime de désignation :** réduction du délai pour recevoir la prime de désignation (remplacement par intérim) de 45 jours à 30 jours.
- **Violence familiale:** mise en place par l'employeur d'une politique avec des mesures d'aide et d'accompagnement aux personnes victimes de violence conjugale et familiale.
- **Formation retraite:** remboursement des frais d'inscription au Programme d'information et de préparation à la retraite (PIPR).
- **Horaire de dîner:** Augmentation de la plage horaire de diner qui passe de 30 minutes à 1h 30 au lieu de 45 minute à 1h 30.
- **Télétravail :** maintien de la lettre d'entente sur le télétravail et inclusion du télétravail dans les sujets

discutés au comité de relations professionnelles (CRP).

Les parties vont maintenant finaliser les travaux de rédaction des textes de la convention collective 2020-2025 pour la signer dans les plus brefs délais.

Votre comité de négociation

Anne-Marie Dubois

Martine Rizzoli

Thiago Diniz, conseiller en relations du travail et à la négociation du SPGQ

Guillaume Bouvrette, troisième vice-président et responsable politique de la négociation

Categorie

1. Info-Négo

date créée

17 Nov 2022